Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260327-2026_09-DE

Département du Morbihan
Commune du HÉZO
56450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 23/03/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe GAIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : M. Philippe GAIN, Mme Mireille LEVRET, M. Yves JOUIN, Mme Awen LE CHAPELAIN, Mme Elisabeth PICHELIN, M. Christophe BOISDRON, Mme Ingrid RÉGENT, Mme Gwendoline TUAL, Mme Béatrice GREFF, M. François COGGIOLA, Mme Dominiqe MAMOU, M. François ROBERT.

Absents : M. Jonathan ALFONSO, M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Tobia DALL'OSTO.

Pouvoirs : Jonathan ALFONSO a donné pouvoir à Awen LE CHAPELAIN, Ehouarn DE BONVILLER a donné pouvoir à Elisabeth PICHELIN, Tobia DALL'OSTO a donné pouvoir à Mireille LEVRET.

Secrétaire de séance : Mireille LEVRET

N°09/2026 – Détermination du nombre d'adjoints au Maire

La Commune du HÉZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- D'approuver la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Philippe GAIN

Le secrétaire de séance,
Mireille LEVRET